

30 000 pieds

Événements marquants du trimestre
qui auront des conséquences importantes
à long terme

Premier trimestre de 2015

La représentation démographique maintiendra des taux d'intérêt peu élevés

Un récent article de l'Institut Fraser fait ressortir qu'une population vieillissante laisse présager des taux d'intérêt bas, une situation qui pourrait perdurer pendant bien des années à venir. Les taux d'intérêt fluctuent en fonction de l'offre et de la demande (de fonds). L'article affirme qu'il existe un moment décisif au-delà duquel un marché d'épargnants devient un marché d'emprunteurs et que ce point a peut-être été atteint au Canada et dans la plupart des pays développés en 2010 environ. Le Japon, où les taux d'intérêt n'ont pas dépassé 2 % depuis plus de 20 ans maintenant, a atteint ce point au début des années 1990.

En quoi cela devrait-il intéresser les promoteurs de régimes?

Si les taux d'intérêt réels demeurent pratiquement nuls pendant 10 ans ou plus, cela exercera une pression énorme sur les régimes de retraite à prestations déterminées, incitera les entreprises à se tourner vers les régimes à prestations cibles et à cotisations déterminées, et amènera les travailleurs participant à un régime CD ou sans régime de retraite à prendre leur retraite plus tard.

BCE souscrit une assurance longévité

BCE Inc. et la Financière Sun Life ont conclu un contrat d'assurance longévité, le plus important en son genre au Canada. En transférant le risque de longévité à la Sun Life, correspondant à 5 milliards de dollars d'engagements du régime de retraite, BCE a réduit le risque lié aux prestations de retraite. Dans une nouvelle du même ordre, la CSFO a présenté ses attentes à l'égard des administrateurs de régime de retraite qui envisagent d'investir dans des rentes sans rachat des engagements.

En quoi cela devrait-il intéresser les promoteurs de régimes?

Compte tenu du nombre grandissant de régimes PD qui sont fermés et de l'espérance de vie qui augmente en général, on s'attend à ce qu'un nombre croissant de promoteurs de régime examinent les stratégies d'atténuation des risques visant à modifier la politique de placement ou à se délester de leur passif PD, en tout ou en partie.

Le RRPO se bute à de la résistance

Divers organismes très influents, dont L'association des professionnels(elles) en ressources humaines de l'Ontario, l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, la Chambre de commerce de l'Ontario, l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières et l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite, expriment leur inquiétude quant à la structure que prend peu à peu le Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO). Outre les possibles répercussions économiques négatives, la préoccupation la plus pressante est peut-être que l'Ontario a annoncé que les régimes de retraite CD ne seront pas considérés comme des « régimes comparables » à des fins d'exemption du RRPO.

En quoi cela devrait-il intéresser les promoteurs de régimes?

Quelle que soit la structure définitive du RRPO, celui-ci peut avoir des répercussions considérables sur un employeur qui a des employés en Ontario, qu'il offre ou non un régime de retraite actuellement.